



**Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races
de Chevaux de Galop en France**

Siège social: 46 Place Abel Gance - 92655 BOULOGNE CEDEX

Département Juridique-Courses – Service des Licences

Téléphone : 01.49.10.21.29 - Fax: 01.49.10.21.45

Email : hbasse@france-galop.com – Internet : www.france-galop.com

DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE DE BAILLEUR

Documents à retourner:

- Formulaire de demande d'agrément.
- Relevé d'identité bancaire ou postal (R.I.B. ou R.I.P.)
- Copie d'une pièce d'identité
- La somme de 270.40 € par chèque ou virement bancaire
- Si concerné, un certificat d'assujetti TVA (UE) ou une photocopie de la dernière déclaration de T.V.A.

Documents facultatifs :

- Demande de cartes d'accès aux hippodromes

Document pour information :

- Tableau récapitulatif du traitement de la T.V.A.

Compte France Galop N°: C (à compléter si vous avez déjà un numéro de compte à France Galop)

☐ Madame, ☐ Mademoiselle, ☐ Monsieur ⁽¹⁾

Nom:

Prénoms:

Nom de jeune fille:

Né(e) le : à : Nationalité :

☐ Fils, ☐ fille ⁽¹⁾ de: et de :
Prénom & nom du père *Prénom & nom de jeune fille de la mère*

Adresse:

Code postal: Ville : Pays:

Téléphone:..... Portable: Fax :

Email ⁽²⁾ :

Situation de famille et professionnelle

Demandeur

☐ Célibataire
☐ Pacsé (e) ☐ Marié (e) le
☐ Divorcé(e) le.....
☐ Veuf (ve)
 Nombre d'enfants.....
 Profession.....
 Nom et adresse de l'entreprise.....

 Nature de l'activité de l'entreprise.....

Conjoint (e)

Nom :.....
 Prénom :.....
 Né(e):.....
 A :.....
 Nationalité.....
 Profession.....
 Nom et adresse de l'entreprise.....

 Nature de l'activité de l'entreprise.....

Statut fiscal en France ⁽¹⁾ :

☐ Résident ☐ Non-Résident

Si Non-Résident :

☐ UE ☐ Hors UE

Etablissement stable en France ⁽³⁾

☐ Oui ☐ Non

T.V.A. ⁽¹⁾ : ☐ Assujetti ☐ Non-assujetti N° de T.V.A. :

Statut dans le cadre de l'activité de courses : ☐ Particulier ☐ Professionnel

☐ J'atteste sur l'honneur être légalement imposable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le et donne mandat à la société FRANCE GALOP d'établir en mon nom, des factures correspondant aux prix et primes gagnés. Je m'engage à communiquer à France Galop toute modification de mon statut fiscal à l'égard de la T.V.A.

☐ Je demande que mes coordonnées gérées par votre système d'information soient strictement réservées aux échanges de courriers en provenance de FRANCE GALOP.

Fait à Le:

Signature:

(1) cocher la case correspondante

(2) A compléter obligatoirement pour la transmission de vos relevés de compte par e-mail au format PDF.

(3) Etablissement stable en matière de TVA, preneur ou prestataire de services, dont l'objet social vise les activités de courses hippiques.

DEMANDE DE CARTES D'ACCES HIPPODROMES

Votre activité : **BAILLEUR**

N° de compte Galop :

Madame, Mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Prénom :

Nom :

Adresse d'expédition :

:

:

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Fax :

COLLER ICI UNE PHOTO
RECENTE

Ne pas agraffer

S.V.P.

Votre conjoint (e) bénéficiera d'une carte d'accès si vous remplissez les renseignements ci-dessous et si vous joignez une photo.

Madame, Mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Prénom :

Nom :

COLLER ICI UNE PHOTO
RECENTE DE VOTRE
CONJOINT(E)

Ne pas agraffer

S.V.P.

(1) Rayer la mention inutile

Tableau récapitulatif du traitement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée :

	Membre Français ou étranger ayant un établissement stable (TVA)		Membre établi dans l'UE (consommation du service dans cet autre E Membre)		Membre Hors UE	
	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel ^(a)	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel
	TTC	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Prestations de Services rendues par FG et facturées aux membres	TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	Facture HT avec mentions (n°TVA du preneur+ "TVA due par le preneur - article 196 de la directive 2006/112/CE") Déclaration (CA3 et DES) et autoliquidation de la TVA par les membres	La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	Facture HT	La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG
	TTC ^(d)	HT	HT	HT	HT	HT
Prestations de Services rendues par les membres (gains de course) et facturées à FG	TVA facturable à FG par les membres; TVA collectée à déclarer par les membres. TVA récupérable par FG.	Exonération de TVA (ou HT)	Déclaration par autoliquidation de la TVA par FG	Déclaration par autoliquidation de la TVA par FG	Déclaration et autoliquidation de la TVA par FG	Déclaration et autoliquidation de la TVA par FG

^(a) Les entreprises et associations, dont le CA est inférieur à un seuil défini par l'administration fiscale (article 298 bis II-5° du CGI pour le Régime Social Agricole) bénéficient d'une franchise de TVA

^(b) Pour les activités BtoB (assujetti-> assujetti), le lieu d'imposition est celui du preneur

^(c) Pour les activités BtoC (assujetti->non assujetti), le lieu d'imposition est celui du prestataire

^(d) L'article 13 de la Loi de Finance de 1987 prévoit que tous les gains de courses, prix et primes, doivent comporter une TVA de 7%, calculée sur le montant du prix et versée en plus de celui-ci. Cette TVA ne doit être versée qu'aux propriétaires et éleveurs, résidents fiscaux en France, ayant auparavant attesté y être assujettis.

Rappel :

En application de l'article 298 Bis II 5° du Code Général des Impôts, sont obligatoirement imposables à la TVA selon le régime agricole au titre d'une année donnée, les Exploitants qui ont encaissé, pendant les deux années consécutives précédentes, un chiffre de recette moyen supérieur à 46 000 euros.

Il doit être tenu compte de l'ensemble des recettes, gains de courses et primes à l'élevage compris.

